



Votez pour les représentant-e-s **CGT/FSU**

Commission d'évaluation (COMEVAL)



➔ Votre bulletin doit parvenir à la DRH du ministère AVANT le 29 juin 2023

Le 29 juin 2023, nous élirons nos représentant-e-s des chercheur-e-s pour un développement durable de la recherche face aux enjeux et attentes de la société !

COMPOSITION DE LA COMEVAL

36 membres



La COMEVAL des chargé-e-s de recherche et directeur-trice-s de recherche du développement durable comprend 36 membres :

18 personnalités scientifiques nommées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) ;
18 représentant.e.s des personnels élu-e-s (9 chargé-e-s de recherche et 9 directeur-trice-s de recherche).

Le-La Président-e de la Commission est désigné-e par le MTECT, parmi les membres nommés.

La COMEVAL est renouvelée tous les 4 ans et ses membres (nommé-e-s et élu-e-s) exercent deux mandats consécutifs au plus.

LES TROIS GRANDES FONCTIONS DE LA COMMISSION

L'ÉVALUATION

L'évaluation des chercheur-e-s sur la base d'un rapport d'activité élaboré par chaque chercheur-e tous les deux ans.

Cette évaluation par les pairs, s'effectue sur la base de critères scientifiques et prend en considération la diversité des thématiques de recherche (SPI et SHS) ainsi que les spécificités liées au contexte des établissements de tutelle.

L'AVANCEMENT

L'examen des dossiers de demandes d'avancement et l'établissement d'une liste annuelle de chercheur-e-s qui bénéficieront d'un avancement de grade (CRCN à CRHC, DR2 à DR1, et DR1 à DRCE).

LE RECRUTEMENT

Pour cela, la commission siège en jury d'admissibilité pour examiner les dossiers des candidat-e-s, établit la liste des candidat-e-s auditionné-e-s, mène les auditions,

et fixe la liste des candidat-e-s admissibles. Six membres de la commission (3 nommé-e-s, dont le-la Président-e de la commission, et 3 élu-e-s) participent ensuite au jury d'admission, présidé par le-la directeur-trice de la recherche et de l'innovation du MTECT, décident la liste des candidat-e-s admis-e-s. La commission donne son avis pour la titularisation des chargé-e-s de recherche après leur stage d'un an.

➔ **La COMEVAL donne également un avis sur la mobilité des chercheur-e-s (détachement dans un autre établissement, accueil en détachement et éventuelle intégration de chercheur.e.s provenant d'autres organismes, mises à disposition) ainsi que sur l'éméritat des directeur-trice-s de recherche.**

La commission s'appuie également sur des expert-e-s pour élargir ses compétences dans des disciplines scientifiques qui ne seraient pas suffisamment représentées en son sein.

La recherche et les chercheur-e-s du secteur public et des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du Secrétariat d'État chargé de la mer

DÉPENSES

Moins de 3% du PIB en France



En 2020, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) est en baisse de 3,4% en volume par rapport à 2019 (Note d'information du SIES n°15 de décembre 2022).

L'effort de recherche en France (Dépense Intérieure de Recherche et Développement / PIB) est de 2,30% en 2020 toujours en deçà des objectifs de la Stratégie Nationale de Recherche et du traité de Lisbonne (3%).

CR-DR DD

MTECT/MTE/Mer

Au sein des corps du MTECT, la multidisciplinarité est très affirmée. Les sciences humaines et sociales, les sciences pour l'ingénieur, les sciences de l'univers et de l'environnement, les mathématiques et l'informatique, les sciences et technologies de l'information et de la communication, entre autres, y sont représentées.

Aujourd'hui les deux corps ont un effectif total de 380 chercheur.e.s. répartis entre 6 établissements principaux, dont plus de 60% sont à l'Université Gustave Eiffel, près de 6% à l'ENPC, 8% à l'ENTPE, 13% au CEREMA, et environ 5% tant à l'IGN que chez Météo France, certains chercheurs étant en poste à l'ENSM, l'OFB, en DREAL, en universités, à l'éducation nationale, ou en entreprises privées.

Les parts respectives de femmes et d'hommes pour chacun des deux corps sont les suivantes : directeur-trice-s de recherche 28,8% de femmes et 71,2% d'hommes ; chargé-e-s de recherche 36,5% de femmes et 63,5% d'hommes.

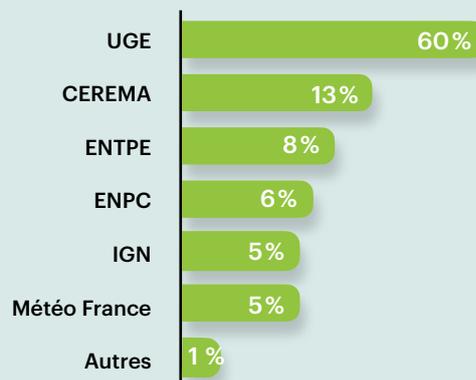
PUBLIC / PRIVÉ

SECTEUR PUBLIC : 40%

Les chercheur-e-s du secteur public représentent environ 40% des chercheur-e-s et présentent une double spécificité par rapport au secteur privé : davantage de docteurs et un meilleur équilibre entre les différentes disciplines.

AFFECTATION

380 CHERCHEURS



UNE POLITIQUE DE L'ÉTAT DE RÉORGANISATION ET DE RÉDUCTION DE MOYENS

Le paysage de la recherche publique, particulièrement au sein du MTECT, poursuit son évolution :

- inflation et superposition de structures et de gouvernances en perpétuelle (re)construction
- financement de court terme au détriment de la coopération
- confusion de plus en plus fréquente entre les activités de la recherche, le développement, l'expertise et l'innovation
- stratégies assujetties aux thématiques du moment en méconnaissant les besoins et les contraintes de l'activité scientifique

- multiplication des activités tierces et d'administration, imposée par les établissements
- individualisation à venir avec la prime de recherche, etc.

Cette politique de l'État de réorganisation et de réduction de moyens, s'écarte des besoins de la société. Les enjeux affichés sur le climat, l'environnement, les territoires, les infrastructures, les mobilités... ne peuvent plus être traités comme ils le méritent par les chercheur-e-s.

Nous voyons nos effectifs décroître, de manière continue.

L'Université Gustave Eiffel (périmètre ex-IFSTTAR) a perdu près de 15% de

l'ensemble de son personnel permanent entre 2012 et 2017.

Au CEREMA, la perte est de plus de 17% depuis sa création en 2014, alors que les emplois contractuels ont été multipliés par trois.

Nous ne disposons plus d'un financement minimal pérenne :

nous sommes contraint-e-s à la quête permanente de financements complémentaires, et certaines de nos activités sont menacées.

Nous subissons depuis plusieurs années des mutations, des réorganisations et des fusions

(fusion IFSTTAR / Université Paris Est).

UN PARADOXE AU REGARD DES ENJEUX ET DES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

Leurs répercussions sur les corps des chercheur-e-s du développement durable demeurent inconnues.

De plus, ces réorganisations à la chaîne mobilisent les chercheur-e-s à ces chantiers au détriment de leur travail de recherche.

Ce décrochage entre les objectifs gouvernementaux en matière de transition écologique/énergétique, et les moyens mis en œuvre dans la recherche apparaît paradoxal, au regard des urgences environnementales et sociales qui se trouvent au cœur des missions du Ministère :

- gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- énergie propre, sûre et efficace
- sécurité alimentaire et défi démographique
- transports et systèmes urbains durables
- stratégie spatiale

(cf. défis de la stratégie nationale de la recherche).

Ce décrochage est en outre extrêmement contre-productif pour une recherche de qualité.

Cette situation est très préjudiciable pour les chercheur-e-s, à la fois sur le plan scientifique et sur le plan personnel, car ils-elles ont à gérer une part croissante de travail non scientifique souvent complexe, peu ou mal reconnue. On constate également une intensification générale de leurs activités pouvant déborder sur les fins de semaine et les périodes de congés.

Évolution des effectifs :

Entre 2021 et 2029, les départs à la retraite seront en hausse de 53% en moyenne, et de 97% en sciences¹.

En 2021, le nombre de départs définitifs a augmenté de 16% en lettres et sciences humaines, de 11% en sciences pour l'ingénieur.

La tendance se prolongerait au moins jusqu'en 2029, au rythme de + 5,5% par an, selon le ministère.

En revanche, le nombre d'étudiants continue de croître, soit + 3,1% sciences humaines et + 3% en sciences pour l'ingénieur².

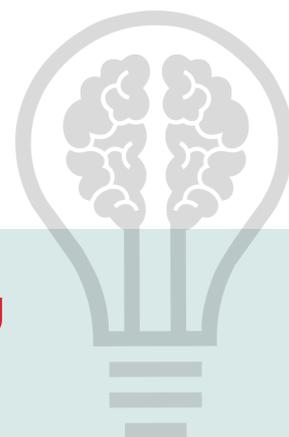
On continue de restreindre les recrutements alors que les besoins présents et à venir deviennent colossaux.

Il devient dès lors urgent :

- d'obtenir et de maintenir des moyens pérennes pour les établissements, les services et les laboratoires,
- de promouvoir et mettre en œuvre une politique d'égalité et de parité femmes/hommes.

¹ MESR-SIES / Systèmes d'information et études statistiques, note Flash n°19 – juillet 2022

² note Flash SIES, juillet 2022



POURQUOI VOTER POUR LA LISTE CGT/FSU

Dans ce contexte, vos élu-e-s CGT/FSU s'engagent à :

- défendre au sein de notre ministère l'importance et la spécificité des activités de recherche et d'enseignement, la diffusion des connaissances à destination de la société (conseil, expertise, citoyens), de la communauté scientifique mais aussi des pouvoirs publics, la responsabilité et la liberté académique,
- veiller au maintien des corps des chercheur.e.s du MTECT dans le contexte évolutif du paysage Recherche et Enseignement supérieur : quelles conséquences auront les regroupements d'organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les corps de chercheur-e-s du développement durable ?
- veiller à ce que dans leur travail, la mission de recherche et le projet individuel de chaque chercheur-e demeurent préservés des évolutions des priorités des établissements,
- veiller à ce que tou-te-s les chercheur-e-s aient les mêmes informations sur la gestion et les évolutions de nos deux corps, y aient accès aisément et ce dans la plus grande transparence en ce qui concerne les principes, processus et critères mobilisés dans le cadre des différentes activités de la COMEVAL,
- améliorer les liens et la coopération entre chercheur-e-s des différents établissements,
- éviter la surévaluation des coopérations internationales au détriment des coopérations internes aux établissements de recherche, favoriser la coopération vis-à-vis de la compétition, s'affranchir d'un unique critère imposé et quantitatif de productivité individuelle (bibliométrie),
- porter nos revendications concernant l'amélioration des conditions du travail scientifique, des rémunérations, notamment avec la réforme en cours de négociation du régime indemnitaire des chercheurs, et des carrières,
- intervenir pour que tous les actes de gestion soient effectués rapidement afin que les agent-e-s ne soient pas pénalisés-e-s notamment par les retards dans la publication des résultats de concours, arrêtés de titularisation ou de changement de grade.

Vos élu-e-s CGT/FSU à la COMEVAL veilleront également à ce que :

- la déontologie soit respectée en évitant tout conflit d'intérêt vis-à-vis des dossiers d'évaluation et des campagnes de promotion et de recrutement,
- les avis de la commission d'évaluation soient formulés librement, sans contrainte hiérarchique, économique,
- la commission intègre dans son fonctionnement le retour des expériences acquises lors des mandats précédents, et en tire les leçons pour le bénéfice des chercheur.e.s,
- l'ensemble des chercheur-e-s statutaires disposent d'une évaluation scientifique par leurs pairs, en adéquation avec les sujets de recherche et les disciplines et que cette évaluation soit cohérente avec les fonctions attendues du travail de chercheur,
- l'équité et l'impartialité soient respectées entre tous-toutes les chercheur-e-s, quels que soient leur discipline, leur thématique, leur établissement de rattachement,
- des réflexions soient mises en oeuvre sur les outils de lutte contre toutes les formes de discrimination liées au genre ou à l'appartenance à un groupe minorisé, notamment au regard du choix et de la hiérarchisation des critères d'évaluation,
- l'évaluation identifie des pistes d'amélioration pour les chercheur-e-s, compatibles avec leurs activités, et que cette évaluation soit complétée, à la demande, par un entretien avec des membres de la commission, quel que soit leur établissement de rattachement,
- l'évaluation transmise rapidement soit personnalisée, et indique que la COMEVAL a pris la pleine mesure de la situation du et de la chercheur-e.

Les élu-e-s CGT/FSU à la COMEVAL s'engagent à agir en cohérence avec les interventions des élu-e-s à la CAP (commission administrative paritaire), compétente pour la dimension administrative de la carrière des chercheur-e-s.

Votez pour les candidat-e-s CGT/FSU :

DIRECTEUR-TRICE-S DE RECHERCHE

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. M. Jean-Marie BURKHARDT | UGE Versailles |
| 2. Mme Sidonie CHRISTOPHE | IGN Saint Mandé |
| 3. M. Mario MARCHETTI | UGE Marne-la-Vallée |
| 4. Mme Caroline GALLEZ | UGE Marne-la-Vallée |
| 5. M. Gilles FORET | ENPC Marne-la-Vallée |
| 6. Mme Fouzia ELBAHHAR BOUKOUR | UGE Villeneuve d'Ascq |
| 7. M. Marc PIERROT-DESEILLIGNY | IGN Saint Mandé |
| 8. M. Amor BEN FRAJ | CEREMA Sourdun |
| 9. Mme Lætitia VAN SCHOOR | UGE Marne-la-Vallée |
| 10. M. Benoit GAUVREAU | UGE Nantes |
| 11. Mme Véronique BOUTEILLER | UGE Marne-la-Vallée |
| 12. M. Laaziz EL AMRAOUI | Météo-France Toulouse |
| 13. M. Jean-François CARON | ENPC Marne-la-Vallée |
| 14. M. Laurent GAILLET | UGE Nantes |
| 15. M. Patrice CHATELLIER | UGE Marne-la-Vallée |
| 16. M. Eric CHARMES | ENTPE Vaulx-en-Velin |
| 17. M. Alain L'HOSTIS | UGE Villeneuve d'Ascq |
| 18. M. Antonin FABBRI | ENTPE Vaulx-en-Velin |

CHARGÉ-ES DE RECHERCHE

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| 1. M. Guillaume SAINT PIERRE | CEREMA Toulouse |
| 2. Mme Sandrine MARCEAU | UGE Marne-la-Vallée |
| 3. Mme Leslie BELTON CHEVALLIER | UGE Marne-la-Vallée |
| 4. Mme Stéphanie BORDEL | CEREMA Saint-Brieuc |
| 5. M. Pascal POCHE | ENTPE Vaulx-en-Velin |
| 6. Mme Fatima BOUANIS | UGE Marne-la-Vallée |
| 7. M. Salvatore MANGIAFICO | ENTPE Vaulx-en-Velin |
| 8. Mme Cyrielle DENJEAN | Météo-France Toulouse |
| 9. M. Laurent TERRAL | UGE Marne-la-Vallée |
| 10. M. Othman OMIKRINE-METALSSI | UGE Marne-la-Vallée |
| 11. M. Jean DUMOULIN | UGE Nantes |
| 12. M. Joël MEISSONNIER | CEREMA Lille |
| 13. Mme Julie BEUGIN | UGE Villeneuve d'Ascq |
| 14. M. Paul CHAPRON | IGN Saint-Mandé |
| 15. Mme Sonia ADELE | UGE Marne-la-Vallée |
| 16. M. Gwendal CUMUNEL | ENPC Marne-la-Vallée |
| 17. M. François DUCHENE | ENTPE Vaulx-en-Velin |
| 18. M. Pedro MERINO-LASO | ENSM Nantes |

**VOTE UNIQUEMENT
PAR CORRESPONDANCE**



**VOTEZ DÈS RÉCEPTION
DU MATÉRIEL**

Votre bulletin doit parvenir à la DRH/RS du MTECT
avant le 29 juin 2023 à 17 h 00 dernier délai

Élections professionnelles 2023 / COMEVAL CR-DR DD